

MAX PRO 43 Flexi-Foam

Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 02-févr.-2016

Version 1

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit MAX PRO 43 Flexi-Foam
Substance pure/mélange Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Bâtiment et travaux de construction.
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

D-MAX BVBA
Hoge Mauw 430
2370 Arendonk
Belgique
Tel: +32 14 65 27 33
Fax: +32 14 65 27 35
Adresse e-mail

info@d-max.eu

1.4. Numérod'appeld'urgence

Belgique	+32 70 245 245
----------	----------------

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation respiratoire	Catégorie 1 - (H334)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Cancérogénicité	Catégorie 1A - (H350)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2 - (H373)
AÉROSOLS INFLAMMABLES	Catégorie 1 - (H222)
AÉROSOLS INFLAMMABLES	Catégorie 1 - (H229)

Toxicité aiguë inconnue

0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

0% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Contient Diisocyanate de diphenylméthane prépolymérisé, Isobutane

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MAX PRO 43 Flexi-Foam

Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 02-févr.-2016

Version 1



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H222 - Aérosol extrêmement inflammable

H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la

chaleur H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H350 - Peut provoquer le cancer

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

EUH204 - Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P103-Lirel'étiqueteavantutilisation

P101-Encasdeconsultationd'unmédecin,garderàdispositionlerécipientoul'étiquete

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P211-Nepasvaporsisuruneflammeneousurtouteautresourced'ignition

P251 - Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P273-Éviterlerejetdansl'environnement

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P302+P352-ENCASDECONTACTAVECLAPEAU:laverabondammentàl'eauetausavon P304+P340-

ENCASD'INHALATION:transporterlavictimeàl'extérieuretlamainteniraureposdansunepositionoùle peut confortablement respirer

P305+P351+P338-ENCASDECONTACTAVECLESYEUX:rinceravecprécautionàl'eaupendantplusieursminutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer P501 - Éliminer le contenu et les récipients conformément aux réglementations locales

Dispositions spéciales concernant l'étiquetage de certains mélanges

Mise sur le marché sous la forme de bombe aérosol ou dans un récipient muni d'un système de pulvérisation scellé

Voir la section 7 pour plus d'informations

2.3. Autres dangers

Dangers généraux

Aucune information disponible.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Diiisocyanate de diphenylméthane	-	9016-87-9	40 - <80	STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373)	Exempt

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MAX PRO 43 Flexi-Foam

Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 02-févr.-2016

Version 1

prépolymérisé				Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Resp. Sens. 1 (H334) Skin Sens. 1 (H317) Carc. 2 (H351) Acute Tox. 4 (H332)	
2-Propanol, 1-chloro-, phosphate (3:1)	237-158-7	13674-84-5	20 - <40	Acute Tox. 4 (H302)	01-2119480419-30-XXXX
Propane	200-827-9	74-98-6	10 - <20	Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas	01-2119486944-21-XXXX
Isobutane	200-857-2	75-28-5	10 - <20	Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas	01-2119485395-27-XXXX
Éter diméthilico	204-065-8	115-10-6	10 - <20	Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas	01-2119472128-37-XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à l'article 3 car il a un OEL.

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Appeler le 15 ou le service d'urgences médicales. Retirer et isoler les chaussures et vêtements contaminés.

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène en cas de respiration difficile.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.

Contact oculaire

Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Maintenir l'œil grand ouvert pendant l'irrigation. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours

Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Les symptômes peuvent se développer plusieurs heures après exposition ; aucune observation médicale n'est donc nécessaire pendant au moins 48 heures. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin

Garder la victime au calme et au chaud.

Section 5: MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent. Agent chimique sec ou CO2. Jet d'eau, brouillard d'eau ou mousse classique. Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Les bonnes endommagées doivent être uniquement manipulées par des spécialistes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MAX PRO 43 Flexi-Foam

Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 02-févr.-2016

Version 1

Incendie majeur

Jet d'eau ou brouillard d'eau.

Moyens d'extinction déconseillés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les bonbonnes éventrées peuvent être violemment projetées. Certaines peuvent être combustibles, mais aucune ne s'enflamme facilement.

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Chlorure d'hydrogène. Cyanure d'hydrogène. Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Prudence ! Récipient sous pression. L'échauffement provoque une augmentation de pression et introduit un risque d'éclatement. Refroidir le récipient au jet d'eau.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Éliminer toutes les sources d'ignition potentielles des environs. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Ventiler la zone.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pulvériser de l'eau pour abattre les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur. Empêcher le contact de la matière déversée avec les eaux de ruissellement. Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Si possible, retourner les récipients qui fuient de manière à ce qu'ils s'endégagent du gaz plutôt que du liquide. Laisser la substance s'évaporer.

Méthodes de nettoyage

Ne pas diriger l'eau sur le déversement ni sur l'origine de la fuite.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE
SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle
Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

7.2. Conditions de stockage, y compris d'éventuelles incompatibilités

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MAX PRO 43 Flexi-Foam
Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 02-févr.-2016
Version 1

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Température de stockage recommandée. 10 - 35 °C. Respecter les réglementations / instructions locales pour le stockage des récipients sous pression. Protéger contre le gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Autres informations

Recommandation(s); Respecter la fiche de données techniques

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Belgique
Éther diméthyle 115-10-6	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³
Propane 74-98-6	-	TWA: 1000 ppm
Isobutane 75-28-5	-	TWA: 1000 ppm

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale.
Protection des mains	Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Le délai de rupture des gants dépend du matériau, de l'épaisseur ainsi que de la température. Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau des gants.
Protection de la peau et du corps	Chaussures antistatiques. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Gants en plastique ou en caoutchouc. Vêtements de protection adaptés. Tablier.
Protection respiratoire	Mettre en place une ventilation adaptée. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol Mousse
Couleur	Aucune information disponible
Odeur	Caractéristique
seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs
pH	Aucune information disponible
Point de fusion/point de congélation	Aucune information disponible
point d'ébullition	Aucune information disponible
Point d'éclair	Aucune information disponible
Taux d'évaporation	Aucune information disponible

Remarques • Méthode

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MAX PRO 43 Flexi-Foam

Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 02-févr.-2016

Version 1

inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité	16	
Limite inférieure d'inflammabilité	3	
pression de vapeur	605	kPa
Densité de vapeur	Aucune information disponible	
densité	Aucune information disponible	
Hydrosolubilité	Immiscible à l'eau	
Solubilité dans d'autres solvants		
Coefficient de partage	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	235 °C / 455 °F	
température de décomposition	Aucune information disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Limites d'explosivité	Aucune information disponible	
Supérieure	Aucune information disponible	
Inférieure	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	
Viscosité cinématique	Aucune information disponible	
Viscosité dynamique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en solvant (%)	Aucune information disponible
Teneur en matière sèche (%)	Aucune information disponible
Densité	1.048 g/cm ³
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques

Aucun(e). Sensibilité aux décharges

Aucun(e). statiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

L'échauffement provoque une augmentation de pression et introduit un risque d'éclatement.

10.5. Matières incompatibles

Acides. Bases. Agents comburants forts. Amines, Alcools. Eau.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Cyanure d'hydrogène. Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes d'azote (NO_x).

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MAX PRO 43 Flexi-Foam
Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 02-févr.-2016
Version 1

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

Nocif par inhalation.

Inhalation	Aucune donnée disponible.
Contact oculaire	Aucune donnée disponible.
Contact avec la peau	Aucune donnée disponible.
Ingestion	Aucune donnée disponible.

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Diisocyanate de diphénylméthane prépolymérisé	= 49 g/kg (Rat)	> 9400 mg/kg (Rabbit)	= 490 mg/m ³ (Rat) 4 h
2-Propanol, 1-chloro-, phosphate (3:1)	= 1500 mg/kg (Rat)	= 1230 mg/kg (Rabbit)	= 5 mg/L (Rat) 4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Effet irritant oculaire.

Sensibilisation Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales Sans objet.

Cancérogénicité Contient un cancérogène connu ou supposé.

toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Effets sur certains organes cibles Cœur, Système nerveux central.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

Toxicité aiguë inconnue 0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité Aucune information disponible

Informations sur les composants

Les résultats obtenus pour le ou les composants incluent

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
Diisocyanate de diphénylméthane prépolymérisé	-	CL50 (96h) >1000 mg/L Fish (Danio rerio)	-
2-Propanol, 1-chloro-, phosphate (3:1)	EC50 72 h = 45 mg/L (Desmodesmus subspicatus) EC50 96 h = 4 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50 96 h = 56.2 mg/L (Brachydanio rerio static) LC50 96 h = 98 mg/L (Pimephales promelas static) LC50 96 h = 30 mg/L (Poecilia reticulata static) LC50 96	EC50 48 h = 63 mg/L (Daphnia magna)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MAX PRO 43 Flexi-Foam

Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 02-févr.-2016

Version 1

		h = 180 mg/L (Leuciscus idus static)	
--	--	--------------------------------------	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Coefficient de partage Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

Section 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Emballages contaminés	Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.
Catalogue européen des déchets	08 05 01* déchets d'isocyanates 16 05 04* Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
Autres informations	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG

14.1 ONU/n° d'identification	UN1950
14.2 Nom d'expédition	AÉROSOLS
14.3 Classe de danger	2
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
Description	UN1950, AÉROSOLS, 2
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	63,190, 277, 327, 344, 959
N° d'urgence	F-D, S-U
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Aucune information disponible

RID

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MAX PRO 43 Flexi-Foam

Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 02-févr.-2016

Version 1

14.1 ONU/n°d'identification	UN1950
14.2 Nom d'expédition	AÉROSOLS
14.3 Classe de danger	2.2
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
Description	UN1950, AÉROSOLS, 2.2
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
Code de classification	5A
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR

14.1 ONU/n°d'identification	UN1950
14.2 Nom d'expédition	AÉROSOLS
14.3 Classe de danger	2.2
Étiquettes de danger	2.2
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
Description	UN1950, AÉROSOLS, 2.2, (E)
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	327, 625, 344, 190
Code de classification	5A
Code de restriction en tunnel	(E)

OACI (aérien)

14.1 ONU/n°d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA

14.1 ONU/n°d'identification	UN1950
14.2 Nom d'expédition	Aerosols, inflammable
14.3 Classe de danger	2.1
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
Description	UN1950, Aerosols, inflammable, 2.1
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	A145, A167, A802
Code ERG	10L

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

UE-REACH (1907/2006) - Liste Candidat des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) pour autorisation conformément à l'article 59

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MAX PRO 43 Flexi-Foam

Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 02-févr.-2016

Version 1

Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Numéro CAS	Limitations relatives à l'utilisation
Isobutane	75-28-5	28. 29.

UE-REACH (1907/2006) - Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H351 - Susceptible de provoquer le cancer par inhalation

H332 - Nocif par inhalation

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation : Substances très préoccupantes

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

STOT (RE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT (SE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Principales références de la littérature et sources de données

Aucune information disponible

Préparée par Date de révision Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Indication des modifications 02-févr.-2016

Remarque sur la révision Conseil en

matière de formation Informations Sans objet.

supplémentaires Aucune information disponible

La présente fiche de données de Règlement (CE) n° 1907/2006 Aucune information disponible

sécurité est conforme aux exigences de :

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MAX PRO 43 Flexi-Foam

Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 02-févr.-2016

Version 1

informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité